



INFOLETTRE APELS : AUTOMNE 2018

Bonjour,

Pour votre information, la migration vers un nouveau serveur est présentement en évaluation et devrait se concrétiser en début d'année, à la suite de l'émission des reçus aux fins d'impôt à nos membres (cotisation) et aux donateurs du projet myriophylle, tant membres que non membres (don).

Ainsi donc, le site Web de l'APELS restera en activité comme d'habitude d'ici là, moment où un courriel vous sera envoyé pour vous informer de la transition et vous donner les indications - très simples, promis! :-) pour activer votre compte et obtenir un nouveau mot de passe pour y accéder.

Prenez note aussi que vous pouvez et pourrez communiquer avec nous en tout temps à notre adresse de courriel habituelle, celle-ci étant indépendante de la plate-forme : (<http://www.lacstukely.com>)

Joyeuses Fêtes!



LE MOT DU PRÉSIDENT

2018, une année de mobilisation, d'engagement, de réalisations

Je profite de cette Infolettre pour souligner la fin d'une année remplie de succès.

En premier lieu, l'APELS a complété sa démarche en début d'année auprès de l'Agence de revenu du Canada (ARC) pour l'obtention du statut d'organisme de bienfaisance. Ce statut permet dorénavant à l'association d'émettre des reçus officiels aux fins de l'impôt sur le revenu à ses membres et donateurs. Ces reçus vous seront transmis en début d'année 2019.

L'APELS a réalisé une mobilisation sans précédent autour de l'enjeu du myriophylle, tant du point de vue de l'implication de bénévoles que de l'appui financier. En plus de l'apport pécuniaire de la municipalité d'Eastman et de la MRC de Memphrémagog, la sollicitation auprès de donateurs privés, qui s'est échelonnée du printemps à l'automne, a culminé en un dépassement des objectifs initiaux de la levée de fonds.

Je souhaite remercier sincèrement, en mon nom personnel et en celui du conseil d'administration, tous les donateurs, sans oublier nos bénévoles, pour leur grande générosité.

Je peux vous assurer que les fonds recueillis seront investis de façon judicieuse pour la conservation de notre lac.

À la suite de la phase initiale de traitement avec des toiles de jute, exécutée en 2018, l'APELS poursuivra le travail en investissant énergie et ressources dans le volet de la prévention. Concrètement, le projet d'une station de lavage des embarcations au lac Stukely est devenu incontournable, tant pour le contrôle du myriophylle que pour la prévention de l'introduction au lac de diverses Espèces Exotiques Envahissantes (EEE).

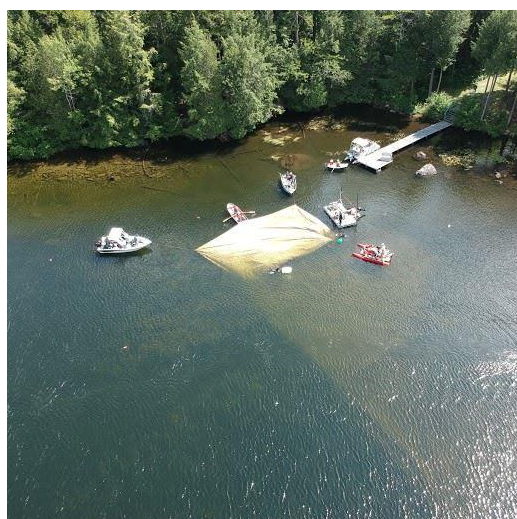
L'APELS s'efforce de jouer un rôle de rassembleur et de facilitateur auprès des organismes et municipalités qui peuvent avoir un impact sur la conservation de notre milieu écologique.



Je souhaite à tous et à toutes un très Joyeux Noël et une période des Fêtes remplie de bons moments avec ceux qui vous sont chers.

Yves Quintin, président de l'APELS

RAPPORT D'ÉTAPE DU PROJET MYELS



Le projet Myriophille à Épi au Lac Stukely (MYELS) a été mis en branle par l'APELS depuis plus de deux ans. Nous sommes fiers des réalisations accomplies en 2018 et nous entamons une nouvelle phase du projet, axée principalement sur la prévention.

Notre évaluation initiale pour le financement du projet MYELS était de l'ordre de 150 000 \$ pour trois ans. Notre association a réussi à obtenir un premier financement de 30 000 \$ de la Municipalité d'Eastman et un autre de 30 000 \$ provenant du Fonds de développement des territoires de la MRC Memphrémagog. Il nous restait donc 90 000 \$ à trouver sur une période de trois ans.

Notre objectif pour les dons privés provenant des trois secteurs résidentiels pour l'année 2018 était de 75 000 \$, ce qui nous paraissait ambitieux. Grâce à tous ceux et celles qui ont multiplié les rencontres de sollicitation dans le cadre de la campagne de levée de fonds, nous sommes heureux de vous informer que cet objectif a été dépassé par plus de 20 000 \$, ce qui permettra à l'APELS de poursuivre sa mission de conservation au cours des deux prochaines années, sans avoir à faire une nouvelle campagne de souscription auprès de donateurs privés.

Durant l'été 2018, 5 800 m² de toiles de jute ont été installés pour traiter les deux herbiers situés au Domaine des Étoiles, de même que celui de la baie des Mésanges et celui localisé près du chemin des Oblats. De l'arrachage manuel par des plongeurs a été fait sur environ 200 m² autour de ces sites ainsi que celui du Camping Normand. Le parc national du Mont-Orford (PNMO) a traité un herbier à proximité de la plage Stukely avec de la toile synthétique et a aussi effectué de l'arrachage manuel. De plus, le PNMO a fait l'installation de deux zones protégées dans les deux baies sises à l'extrémité Est du lac.

Le budget 2018 pour les activités des secteurs résidentiels était de l'ordre de 75 000 \$. Les investissements ont été moins élevés que prévu en raison de surfaces à traiter moins grandes qu'anticipé et grâce aux économies réalisées découlant des services rendus par les nombreux bénévoles. Il est à noter que la phase de traitement nécessitera d'autres investissements au cours des trois prochaines années, notamment pour le traitement avec toiles de zones restantes,

pour l'entretien et l'apport de réparations au besoin, pour la production des rapports annuels au ministère, ainsi que pour le retrait des sacs de lestage.

En 2018, les activités du volet prévention incluaient principalement l'installation et le retrait des zones protégées, la sensibilisation au lavage d'embarcations et la promotion de cette mesure, une première démarche pour un meilleur contrôle des accès au lac Stukely, ainsi que la vigie sur les espèces exotiques envahissantes.

Le comité directeur du projet MYELS s'est réuni à deux reprises, soit en juillet et novembre 2018; son rôle principal est de conseiller l'équipe du projet MYELS dans la prise de décision. Rappelons qu'il est composé de monsieur Yvon Laramée, maire d'Eastman, de madame Heidi Fortin, conseillère municipale d'Eastman, de trois membres du CA de l'APELS, messieurs Yves Quintin, président de l'APELS, Charles Simard et Raymond Bilodeau v.-p. de l'APELS et directeur du projet MYELS.

L'équipe du projet MYELS de l'APELS



PRÉVENTION : PROJET D'UNE STATION DE LAVAGE D'EMBARCATIONS

Dès les débuts du projet MYELS, il a été clairement établi que la prévention s'avérait nécessaire pour empêcher l'arrivée et la propagation de diverses espèces exotiques aquatiques envahissantes (EEE), tels le myriophylle à épi ou la moule zébrée. C'est pourquoi des activités de prévention ont été ciblées et font partie intégrante du projet MYELS.

Le projet d'une station de lavage d'embarcations au lac Stukely a été présenté au cours des derniers jours au Comité Consultatif de l'Environnement (CCE) de la Municipalité d'Eastman, ainsi qu'au comité directeur du projet MYELS. De plus, puisque le lac Stukely fait aussi partie du territoire de ces municipalités, Bonsecours et le Canton d'Orford seront également sollicités en matière de financement et de mise en application d'une réglementation harmonisée.

Principes de fonctionnement suggérés

- Toute embarcation motorisée ou tout voilier mis à l'eau doit préalablement être lavé à la station de lavage avant chaque descente;
- tout autre type d'embarcation ayant séjourné sur un autre plan d'eau doit aussi être lavé à la station de lavage avant chaque descente;
- le lavage sera soumis à un paiement de la part de l'utilisateur pour couvrir les coûts d'opération;
- un billet sera émis avec la date et l'heure prouvant que le lavage a été fait la même journée;
- il sera possible d'établir des tarifs différents selon le type d'embarcation et la fréquence d'usage (carte annuelle);
- des vérifications aléatoires seront faites par des personnes dûment identifiées et agréées par l'APELS, les organismes partenaires et les municipalités concernées.

L'emplacement proposé pour la station se situe en bordure du terrain municipal sur le chemin des Normand. Notre objectif est la mise en service de la station le plus tôt possible durant la saison 2019. Au début, seront tenues plusieurs sessions de sensibilisation/formation auprès des utilisateurs afin de les accompagner dans cette nouvelle façon de faire.



Règlementation municipale

Des demandes sont présentement en cours auprès de la Municipalité d'Eastman et d'autres suivront bientôt pour celles de Bonsecours et du Canton d'Orford dans une perspective de mise en vigueur d'une réglementation efficace et harmonisée pour le lavage des embarcations. Il est proposé de :

- rendre obligatoire le lavage de tout type d'embarcation sur le territoire;
- inclure des amendes pour les contrevenants;
- nommer des agents de la paix ayant le pouvoir d'émettre des avertissements et des constats d'infraction aux contrevenants.

Des démarches sont présentement en cours auprès des municipalités concernées et d'autres organismes pouvant offrir des subventions afin de recueillir des fonds pour l'implantation de la station, dont le coût est estimé à 50 000 \$. Une participation financière du fonds du projet MYELS de l'APELS sera également requise.

L'équipe du projet MYELS de l'APELS



JOURNÉE DE FORMATION DU RAPPEL

Comme suite à cette formation tenue le 3 novembre dernier à Sainte-Catherine-de-Hatley, des membres du CA y ayant participé vous proposent ici des résumés de quelques-unes des séances.

1- La moule zébrée, espèce exotique envahissante (EEE)

(Résumé de la conférence de Mme Isabelle Picard, biologiste-conseil et administratrice au Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes [CQEEE])

Les moules zébrées sont capables de coloniser à grande échelle les surfaces dures et molles, notamment les quais, les bateaux, les brise-lames et les plages.

Identification (caractéristiques) :

- taille : en moyenne de 2 à 2,5 cm, mais pouvant aller jusqu'à 4 cm de longueur;
- couleurs : noire et brune, avec des motifs de zigzag variant du blanc au jaune.



Impacts écologiques et économiques

Les moules zébrées filtrent l'eau au point d'en enlever toute source de nourriture pour les poissons. Les femelles peuvent libérer jusqu'à un million d'œufs chaque saison, ce qui facilite la dispersion naturelle de ces espèces à partir du lieu où elles ont été introduites. Ces espèces de moules peuvent causer des dommages importants aux prises d'eau, en bloquant le débit d'eau et en exigeant du temps et de l'argent pour les enlever des structures touchées.

Le réseau du fleuve Saint-Laurent ainsi que certains lacs, dont le Memphrémagog, en sont déjà atteints.

Les conditions qui en favorisent la prolifération

Quelques facteurs influencent grandement sa probabilité de prolifération, soit le taux de calcium dans l'eau, le pH ainsi que la température de celle-ci. Les conditions optimales semblent être un taux de calcium d'au moins 20 mg/L combiné à un pH de l'eau légèrement alcalin, de l'ordre de 7,4. De plus, même si la moule zébrée peut résister aux températures froides, elle ne peut se reproduire qu'à une température supérieure à 12 °C.

Pour information : des échantillons d'eau ont été prélevés au lac Stukely par des responsables de la MRC au mois d'octobre dernier et l'APELS est en attente des résultats d'analyses.

Ce que vous pouvez faire pour réduire les risques

La prévention est la méthode la plus efficace pour lutter contre les espèces aquatiques envahissantes comme la moule zébrée, car dès qu'on observe sa présence, il est probablement trop tard pour en prévenir l'invasion.

Consignes générales :

- familiarisez-vous avec ces espèces et apprenez à les identifier;
- sensibilisez les gens autour de vous sur les risques et menaces d'une invasion;
- ne transportez pas d'organismes d'une région à une autre!

Plaisance et navigation :

- assurez-vous que votre embarcation et votre matériel ne soient pas des vecteurs de propagation, particulièrement lorsque vous changez de plans d'eau. Le lavage des embarcations est une action primordiale de prévention;
- avant de quitter un endroit, inspectez et enlevez les salissures de votre bateau, des moteur, ancrage, remorque et équipements avec de l'eau douce;
- éliminez toutes les espèces aquatiques animales ou végétales de vos bateau et équipements et jetez les débris loin des plans d'eau, dans des contenants à ordures ou à compost adéquats;
- évacuez l'eau du moteur, de la cale et des puisards. Si possible, laissez le matériel sécher complètement;
- informez-vous aux quais publics ou marinas que vous fréquentez à propos des espèces envahissantes et des préoccupations particulières de l'endroit.

.....

2- Le recouvrement des murets de béton, enfin une option viable!

(Résumé de la présentation donnée par M. Guy Châteauneuf, président de l'Association pour la protection du lac du Huit)

Pourquoi le faire?

- Les murets de béton ou en pierres-mortier situés en littoral accumulent l'énergie solaire, augmentent la température de l'eau, diminuent l'apport en oxygène, ce qui affecte grandement l'écosystème aquatique;
- Les végétaux ne peuvent pas y croître et les murets finissent par se désagréger et tomber dans le lac.

Comment procéder? Deux options ont été expérimentées par les riverains du lac du Huit, depuis 2 ans :

- Recouvrir les murets avec des filets de fibres naturelles de noix de coco (Coir Mat); y déposer ensuite 2 couches de tourbe de gazon, superposées à l'envers;
- transplanter des vignes, végétaux, arbres fruitiers, afin de revégétaliser votre bande riveraine;
- ... le tout étant d'une réalisation facile et abordable, d'un coût approximatif de 25 \$ le mètre linéaire.

Pour plus de détails et des photos, n'hésitez pas à visiter le site du RAPPEL à l'adresse : www.rappel.qc.ca

.....

3- Une bande riveraine comestible

(Résumé de la conférence de M. Francis Bernier-Blanchet, agronome à la Coopérative Cultur'Innov)

Cet agronome spécialisé dans la culture des petits fruits comestibles nous a présenté une liste de plusieurs de ces arbustes moins connus ainsi que les règles à suivre pour leur implantation dans une bande riveraine. Parmi les arbustes fruitiers recommandés, on remarque : l'amélanchier, l'argousier, l'aronia, le camerisier, le cassis, le groseillier, le gadelier, le sureau et le noisetier. En voici quelques photos avec les fruits à maturité:



Camerisier



Aronia



Argousier



Amélanchier

Mais attention, la bande riveraine est un milieu plus hostile et certains de ces arbustes peuvent devenir assez grands s'ils ne sont pas entretenus et taillés. Il faut aussi que ces arbustes aient des chances de survie en respectant certaines règles dont :

- un ensoleillement d'au moins 8 heures en été;
- 45 cm de sol qui emmagasine une bonne quantité d'eau avec paillis en surface;
- la nécessité de tenir en compte la méthode de fécondation (compagnon, vent, insecte pollinisateur, etc.);
- la tolérance au vent, au gel printanier, aux maladies;
- au fait que certains sont très appréciés par les oiseaux, écureuils et compagnie!

En plus de fournir des baies comestibles et d'être à la portée de tout jardinier paresseux, ces arbustes procurent une bonne rétention du sol et une défense vivante et efficace pour contrer l'apport de sédiments dans nos lacs et cours d'eau.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à consulter le site www.culturinnov.qc.ca ou, sur Facebook, Cultur'Innov.

Bilan : des pistes de réflexion pour le CA de l'APELS

Cette formation, jointe à des observations réalisées dans les milieux, le visionnement de certains documentaires ainsi que l'examen de projets réalisés dans plusieurs municipalités du Québec, amènent une réflexion sur ce que l'on peut faire pour contrer l'apport de sédiments dans nos lacs et cours d'eau. Historiquement, pour contrôler les eaux de ruissellement, nous avons demandé à la municipalité de faire des travaux de réfection des fossés, ponceaux et même des digues, les autorités ont plus ou moins timidement émis des règlements sur la bande riveraine et autres ... mais avec les changements climatiques cela ne suffira pas et il faut agir maintenant sur nos propriétés pour mieux gérer ces eaux de ruissellement et les retenir sur nos terrains. Selon les experts, une forêt, avant intervention humaine, retient 85 % des eaux pluviales mais après un développement immobilier, le terrain ne retient plus qu'un faible 15 % de ces eaux!

4- Demande d'appui à la coalition nationale contre le myriophylle

Lors de cette formation, une conférence présentée par M. Jean-Claude Thibeault, géomorphologue et président du RAPPEL-COOP, portait sur le traitement du myriophylle à épi. Cette année, en Estrie, la RAPPEL a effectué du traitement par la méthode des toiles de jute sur 6 lacs pour un total de 31 600 m² recouverts. Chez nous, au lac Stukely, avec une certaine compétence acquise par l'APELS avec le déploiement de près de 5 800 m² de toile, cette présentation nous a surtout fait prendre conscience des impacts de la présence de cette plante dans les lacs et les plans d'eau du Québec : et ils sont majeurs!

Nous sommes donc tous conviés à participer à la Coalition nationale concernant le myriophylle à épi. Initiée par l'Association du lac Lovering et appuyée par le RAPPEL-COOP, cette coalition regroupe l'Agence des Bassins Versants des 7, l'Association des pêcheurs sportifs du Québec et le Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes. Déjà, le myriophylle à épi a été recensé dans 188 lacs au Québec. C'est une menace sérieuse, les entreprises, les municipalités et NOUS TOUS sommes invités à signer l'appui à cette Coalition nationale pour la mise en place d'un programme national de gestion du myriophylle à épi. Pour appuyer cette initiative, n'hésitez pas à aller sur leur site où, après la vidéo, en bas du texte, un simple clic sur <http://sauvonsleslacs.ca/> vous permettra de consigner votre appui dans la section « individus ». Vous y trouverez également le texte complet d'une page concernant les objectifs de la Coalition.

À CHACUN DE NOUS DE SIGNER!



LE PACTE POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le 10 novembre dernier, à titre de citoyen concerné, je me suis retrouvé parmi les quelques cinquante mille personnes rassemblées à Montréal pour une manifestation citoyenne en faveur d'un engagement des gouvernements et des citoyens face à l'urgence des changements climatiques. À voir les jeunes adultes, adolescents, des familles avec enfants et des grands-parents braver le froid de novembre pour se faire entendre, il est clair que cet enjeu rejoint toutes les strates de notre société.

À l'échelle de la province et globalement, nous constatons une prise de conscience grandissante des enjeux et des défis reliés à l'environnement. La génération montante nous montre souvent la voie, ce qui donne de l'espoir pour la conservation de nos écosystèmes fragiles.

Depuis le 7 novembre, les citoyens sont invités à signer Le Pacte de la Transition Écologique. Ce pacte, sous l'initiative de Dominic Champagne et de plusieurs personnalités du milieu artistique, a pour but d'inciter nos gouvernements à être à la hauteur de l'urgence climatique et tous les citoyens à s'engager à poser des gestes concrets pour réduire leur empreinte écologique dans la mesure de leurs capacités.

Je vous invite donc à vous joindre à cette mobilisation citoyenne en visitant le site <https://www.lepacte.ca> et en ajoutant votre signature à celles des plus de 220 000 de vos concitoyens qui l'ont fait à ce jour.

Yves Quintin, président de l'APELS



L'APELS s'occupe de la protection de l'environnement du lac Stukely et de la qualité du milieu de vie.

Travaillons ensemble à la protection du lac.

*Vous recevez ce message parce que vous nous avez indiqué cette préférence à [\[Organization_URL\]](#)
Si vous ne souhaitez plus recevoir l'Infolettre APELS, veuillez cliquer "Unsubscribe" plus bas.
Copyright © {Organization_Name}, 2013-2016 - Tous droits réservés. 16, chemin des Oblats, Eastman, Québec J0E 1P0*

